

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS
D032_2023

DEPARTEMENT DU GARD

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 7
- absents : 4
- votants : 8

Date de convocation :

08/06/2023

Date d'affichage :

08/06/2023

Séance du 14 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze juin à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, Mme Martine FERNANDES, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN ;

Absents excusés : M. Christian BONNET ; M. Rémy CLENET, M. Laurent DUBOIS, M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT ;

Secrétaire : Mme Martine FERNANDES,

Objet : DM1 – Budget Principal

Monsieur le Maire, expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de réajuster un certain nombre d'articles des sections de fonctionnement et d'investissement

FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
11	617	Etudes et Recherche		10 500.00 €
023		Virement à la section d'investissement	10 500.00 €	
		TOTAL	10 500.00 €	10 500.00 €
		TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	0.00 €	

INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre	Article	Nature	Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
021		Virement de la section de fonctionnement	10 500.00 €	
		TOTAL	10 500.00 €	
		TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	10 500.00 €	

INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre	Article	Nature	Crédits à ouvrir	Crédits à réduire
20	202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10 500.00 €	
		TOTAL	10 500.00 €	
		TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	10 500.00 €	

Envoyé en préfecture le 19/06/2023

06/11/2023

Reçu en préfecture le 19/06/2023

Publié le

ID : 030-213000136-20230614-D032_20231-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** la décision modificative N°1 du budget principal 2023
- **DIT** que les dispositions financières seront inscrites au budget

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

La secrétaire,


Martine FERNANDES



Le Maire,


Laurent BOUCARUT

